



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-324

PUBLIÉ LE 5 JUIN 2026

Sommaire

Assistance Publique - hôpitaux de Paris - Centre Université Paris Cité /

75-2026-06-05-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité (13 pages)

Page 3

75-2026-06-05-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de marchés (AP-HP Nord-Université Paris Cité) (4 pages)

Page 17

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Université Paris-Saclay /

Direction générale du GHU Paris-Saclay

75-2026-06-04-00007 - Arrêté de délégation de signature AP-HP. Université Paris - Saclay pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique domaine ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun (14 pages)

Page 22

Assistance Publique - hôpitaux de Paris - Centre
Université Paris Cité

75-2026-06-05-00001

Arre?te? portant délégation de signature en
matière relevant de la gestion des hôpitaux
regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire
AP-HP. Nord - Université Paris Cité

**Arrêté de délégation de signature
N°75-2026-06-XXX**

Le Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité regroupant les hôpitaux Bichat-Claude-Bernard, Beaujon, Louis-Mourier, Bretonneau, Saint-Louis, Lariboisière-Fernand-Widal, Paul-Doumer et Robert-Debré

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-1, R6147-4, R. 6147-5, R. 6147-10 CSP, L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n°75-2024-12-20-00005 du 20 décembre 2024 relatif à l'organisation interne de l'AP-HP.

Vu l'arrêté directeur n° 75-2025-02-21-00004 du 21 février 2025 modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Vanessa FAGE-MOREEL, directrice placée auprès du directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité en qualité d'adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.
- Monsieur François DUBOIS, Secrétaire général du GHU, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

En cas d'empêchement de Madame Vanessa FAGE-MOREEL et de Monsieur François DUBOIS, Secrétaire général du GHU, délégation générale est donnée à :

- Madame Amélie ROUX, directrice des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité,
- Madame Marion BEETSCHEN, directrice chargée des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal et du projet Nouveau Lariboisière,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

Article 2

Délégation générale de signature est donnée à Madame Anne HGOBURU, directrice des hôpitaux Bichat – Claude-Bernard, Beaujon et du projet HUSOGPN, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de ces hôpitaux, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

En cas d'empêchement de Madame Anne HGOBURU, délégation est donnée à :

Monsieur Maxime VANDERSCHOOTEN, Madame Elise BEROLATTI SCHMID à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Madame Anne HGOBURU a reçu délégation de signature au titre de leurs fonctions respectives de directeur adjoint de la directrice des Hôpitaux Bichat – Claude-Bernard et Beaujon, directeur délégué de l'hôpital Beaujon, directrice adjointe des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité.

Article 3 :

Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Maxime VANDERSCHOOTEN, directeur délégué de l'hôpital Beaujon et directeur de l'hôpital Bretonneau par intérim, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de cet hôpital, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

En cas d'empêchement de Monsieur Maxime VANDERSCHOOTEN, délégation est donnée à :

Madame Anne HGOBURU, Madame Elise BEROLATTI SCHMID, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Monsieur Maxime VANDERSCHOOTEN a reçu délégation de signature au titre de leurs fonctions respectives de directrice des hôpitaux Bichat – Claude-Bernard, Beaujon et du projet HUSOGPN, de directrice adjointe des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité.

Article 4 :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Manuela KLAPOUSZCZAK, directrice de l'hôpital Saint-Louis, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de cet hôpital, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

En cas d'empêchement de Madame Manuela KLAPOUSZCZAK, délégation est donnée à :

- Monsieur Lionel FOREST, directeur des soins et activités paramédicales de l'hôpital Saint-Louis,
- Monsieur Thibault DAURIAT, directeur des opérations de l'hôpital Saint-Louis,
- Madame Ilana QUAZEZ, directrice des opérations de l'hôpital Saint-Louis,
- Madame Nolwenn JACOB, directrice des affaires médicales du GHU,
- Monsieur François PATRIER, directeur des ressources humaines de l'hôpital Saint-Louis,

à l'effet de signer tous les actes pour lesquels Madame Manuela KLAPOUSZCZAK a reçu délégation de signature.

Article 5 :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Agnès PETIT, directrice de l'hôpital Robert-Debré, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de cet hôpital, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

En cas d'empêchement de Madame Agnès PETIT, délégation est donnée à :

- Madame Bérengère DEFORGE, directrice des opérations de l'hôpital Robert Debré,
- Monsieur Pascal VACONSIN, directeur des opérations de l'hôpital Robert Debré,
- Monsieur Stéphane POIGNANT, directeur chargé des investissements et de la maintenance des hôpitaux Saint-Louis et Robert Debré,
- Madame Virginie DE CESARE, directrice des ressources humaines de l'Hôpital Robert Debré,
- Madame Maïté BOUCHEZ, directrice de cabinet, directrice de la communication du GHU Nord,

à l'effet de signer tous les actes pour lesquels Madame Agnès PETIT a reçu délégation de signature.

Article 6 :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Marion BEETSCHEN, directrice chargée des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal et du projet Nouveau Lariboisière, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de cet hôpital, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

En cas d'empêchement de Madame Marion BEETSCHEN, délégation est donnée à :

- Madame Tiphaine TONNELIER, directrice des Ressources Humaines de l'hôpital Lariboisière,
- Monsieur Thomas RICHARD, directeur des Opérations de l'hôpital Lariboisière,
- Monsieur Pierre-Etienne CARITE, directeur des opérations de l'hôpital Lariboisière,
- Monsieur Théophile BASTIDE, cadre Supérieur de santé Faisant Fonction Directeur des Opérations,
- Madame Axelle SALIGNON, directrice des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Lariboisière,

à l'effet de signer tous les actes pour lesquels Madame BEETSCHEN a reçu délégation de signature.

Article 7 :

Délégation générale de signature est donnée à Monsieur François DUBOIS, directeur par intérim de l'hôpital Louis-Mourier, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de cet hôpital, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

S'agissant des décisions relatives aux soins psychiatriques sans consentement prévues au 2°) du G de l'article 1er de l'arrêté 75-2022-07-05-00014 susvisé, sont notamment concernées **toutes les décisions** prises en application des titres I et II du livre II de la 3ème partie législative du code de la santé publique, ceci y compris les saisines de l'autorité judiciaire concernant les décisions relatives à l'isolement et à la contention.

En cas d'empêchement de Monsieur François DUBOIS, délégation est donnée à :

- Monsieur Faustin CHABAGNO, directeur des ressources humaines de l'hôpital Louis Mourier,
- Madame Odile COURRET, cadre supérieure de santé,
- Monsieur Guillaume DUPARD, cadre supérieur de santé,
- Monsieur Paul SAILLARD, directeur des opérations de l'hôpital Louis Mourier,

à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Monsieur François DUBOIS a reçu délégation de signature, au titre de leurs fonctions respectives de directeur adjoint des ressources Humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire.

Article 8 :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Anne HGOBURU, directrice des hôpitaux Bichat – Claude-Bernard, Beaujon et du projet HUSOGPN, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de cet hôpital, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé modifié. S'agissant des décisions relatives aux soins psychiatriques sans consentement prévues au 2°) du G de l'article 1er de l'arrêté 75-2022-07-05-00014 susvisé, sont notamment concernées **toutes les décisions** prises en application des titres I et II du livre II de la 3ème partie législative du code de la santé publique, ceci y compris les saisines de l'autorité judiciaire concernant les décisions relatives à l'isolement et à la contention. S'agissant des formalités relatives aux décès du G de l'article 3 de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 susvisé, notamment la signature des autorisations de transport de corps sans mise en bière, délégation est donnée aux cadres de santé concernés par le décès.

En cas d'empêchement de Madame Anne HGOBURU, délégation est donnée à :

- Monsieur Maxime VANDERSCHOOTEN, Madame Fabienne BANCHET, Monsieur Victor BERRUYER, Monsieur Faustin CHABAGNO, Madame Amélie ROUX, Madame Lisa ANDREANI-BOVIS, Madame Charlotte BOSCH, Madame Maud VANDERBRUGGHE, Madame Anaëlle GASDON à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Madame Anne HGOBURU a reçu délégation de signature, au titre de leurs fonctions respectives de directeur délégué de l'hôpital Beaujon, de coordonnatrice générale des soins adjointe du GHU, de directeur de l'hôpital Paul-Doumer, de directeur adjoint des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire, de Directrice des ressources humaines du GHU AP-HP. Nord – Université Paris Cité, de directrice adjointe des finances du Groupe Hospitalo-Universitaire, de directrice adjointe des approvisionnements, services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-

Universitaire, de cadre expert, de faisant-fonction de cadre supérieure à l'hôpital Bretonneau à la Direction des Soins et des activités paramédicales du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité.

Article 9 :

Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Victor BERRUYER, directeur de l'hôpital Paul-Doumer, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de cet hôpital, dans le champ d'attribution de Monsieur Guillaume du CHAFFAUT déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

Article 10 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Amélie ROUX, directrice des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Perrine RAME-MATHIEU, directrice de la recherche, de l'innovation et de la stratégie du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, F, G et H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Nolwenn JACOB, directrice des affaires médicales du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Marie HIANCE, directrice des finances et du contrôle de gestion du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F et H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Laurent LE GUEDART, directeur du pôle investissements et ressources matérielles (intégrant la direction des investissements et de la Maintenance, la direction des approvisionnements, services économiques et logistiques) du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé y compris pour le site Adélaïde Hautval.
- Monsieur Alain BENTOUNSI, coordonnateur général des soins du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, I relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Pierre BLONDE, directeur du système d'information du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Maïté BOUCHEZ, directrice de cabinet et directrice de la communication, du mécénat, des affaires culturelles du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Ingrid BERGASA, directrice de la qualité et du partenariat patient, du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord-Université Paris Cité à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 11 :

Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent à l'effet de signer pour ce GHU, les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E 5 de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé. Cette délégation s'applique également pour le site d'Adelaïde Hautval.

- Yann le POULARD, coordinateur de sécurité pour les hôpitaux Bichat – Claude-Bernard et Beaujon,
- Franck COPPERE, chargé de sécurité de l'hôpital Beaujon, adjoint (Bichat – Claude-Bernard),
- Arnaud GUILLET, responsable des affaires générales de l'hôpital Saint-Louis,
- Francis TECLES, chargé de sécurité de l'hôpital Saint-Louis,
- Patrice PASSE COUTRIN, adjoint au chargé de sécurité de l'hôpital Saint-Louis,
- Stéphane COGNIARD, chargé de sécurité des hôpitaux Lariboisière – Fernand-Widal,
- Eddy ROUGEOT, adjoint au chargé de sécurité de l'hôpital Lariboisière – Fernand-Widal,
- Emmy CIEBIEN, responsable de la sécurité générale de l'hôpital Robert-Debré,
- Dalila FLICI, Responsable sécurité anti-malveillance de l'Hôpital Louis-Mourier,
- Zine El Abidine BENGANA, adjoint à la chargée de sécurité de l'hôpital Louis-Mourier,
- Claude CARLOS, chargé de sécurité de l'hôpital Paul-Doumer,
- Jean-Philippe GREMONT, chargé de sécurité de l'hôpital Bretonneau.

Article 12 :

Délégation de signature est donnée à Madame la Docteure Marie-Pierre DILLY, directrice médicale de la qualité et du partenariat patient du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité à l'effet de signer pour ce GHU, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé modifié.

Article 13 :

En cas d'empêchement de Madame Amélie ROUX, directrice des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Madame Elise BEROLATTI-SCHMID, directrice adjointe des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Victor BERRUYER, directeur adjoint des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Faustin CHABAGNO, directeur adjoint des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Virginie DE CESARE, directrice des ressources humaines adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur François PATRIER, directeur adjoint des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Tiphaine TONNELIER, directrice des ressources humaines adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

- Madame Nathalie FAURE, adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Rizlain AOURAOU, adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Hakima AOUCI, adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Christelle MESTRALETTI, adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Grégory SOFIKITIS, adjoint au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Bruno QUELLEC, adjoint au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Emie TOURNEUX-AGUILERA, adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Martine PERNET, adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Aurélie ROUVROY, responsable Gestion Paie Adjointe, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Carole CERRI, adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Marine BOTTONE, référente attractivité GHU, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Catherine GERANTE, responsable paie-Gestion de l'Hôpital Saint-Louis, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Camelia BENADDI, responsable paie-Gestion de l'Hôpital Beaujon, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Marine MANCIN, responsable paie-gestion des hôpitaux de Louis Mourier et Bretonneau, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Lisa PINTO, responsable paie-Gestion de l'Hôpital Bretonneau, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Thomas BARDOT, responsable GHU formation, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Kaoutar AZARKANE, responsable formation des Hôpitaux Lariboisière – Fernand-Widal, Saint-Louis, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Dafne CRUCHON, coordinatrice Petite Enfance, Hôpitaux Beaujon, Bichat – Claude-Bernard, Bretonneau, Louis-Mourier à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 14 :

En cas d'empêchement de Madame Marie HIANCE, directrice des finances et du contrôle de gestion du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Madame Pauline MONTEAU, directrice des finances adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Magali PREPIN THOMAS, directrice des finances adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Sophie BERNIER, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Olivier LEBOUIC, chargé de mission, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Anaïs DEVRED, chargée de mission, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 15 :

En cas d'empêchement de Madame Nolwenn JACOB directrice des affaires médicales du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Madame Lisa ANDREANI-BOVIS, directrice adjointe des affaires médicales, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Lola LEVASSEUR, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Luca DURUISSEAU, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Safiatou FADIGA, adjointe des cadres hospitaliers, faisant fonction d'attachée d'administration hospitalière à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Mélanie BOIZUMEAU, adjointe des cadres hospitaliers, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Isabelle LAGOUGE, adjointe des Cadres Hospitaliers, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Martine PERNET, adjointe des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 16 :

En cas d'empêchement de Monsieur Laurent LE GUEDART, directeur du pôle investissements et ressources matérielles (intégrant la direction des investissements et de la Maintenance, la direction des approvisionnements, services économiques et logistiques) du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université Paris Cité et du site Adélaïde-Hautval, délégation est donnée à :

- Monsieur Valentin CABARRUS, directeur des approvisionnements, services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité et du site Adélaïde-Hautval, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Charlotte BOSC, directrice adjointe des approvisionnements, services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité et du site Adélaïde-Hautval, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Caroline CUVELLIER, adjointe des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Anna BESSONNET, adjointe au responsable service achat, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Marisa CARDOSO GOUVEIA, adjointe au responsable service achat, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Jean-François EHOUARNE, référent Stock du GHU, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Carine TOULLIEZ, adjointe des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Bernard BERDENAND, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 17 :

En cas d'empêchement de Monsieur Alain BENTOUNSI, coordonnateur général des soins du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Madame Fabienne BANCHET, coordonnatrice générale des soins adjointe du GHU, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Lionel FOREST, directeur des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Saint-Louis, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Véronique TANGUY, cadre supérieure de santé, faisant Fonction de Directrice des Soins et des activités paramédicales de l'Hôpital Robert-Debré, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Evelyne RISPAL, coordonnatrice générale des soins de l'Hôpital Bichat-Claude-Bernard, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Alexandra LAHANQUE, directrice des Soins et des activités paramédicales de l'Hôpital Beaujon, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour

les matières énoncées aux paragraphes H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

- Monsieur Guillaume DUPARD, cadre supérieur de santé, faisant fonction de directeur des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Louis-Mourier, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Axelle SALIGNON, directrice des soins et des activités paramédicales des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 18 :

En cas d'empêchement de Monsieur Laurent LE GUEDART, Directeur du pôle investissements et ressources matérielles et Directeur des Investissements et de la Maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université Paris Cité et du site Adélaïde-Hautval, délégation est donnée à :

- Monsieur Benoît CHABANEL, adjoint au Directeur des Investissements et de la Maintenance du GHU et Directeur Organisation et Projets Complexes du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Arsène LOLLICHON, directeur adjoint investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour les sites de Bichat, Beaujon et Louis-Mourier, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Valère GRIOT, directeur adjoint investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour les sites de Bretonneau, Lariboisière – Fernand-Widal et Paul-Doumer, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Stéphane POIGNANT, directeur adjoint investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour les sites de Robert Debré et Saint-Louis, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Et

- Monsieur Mohamed DJOUMOI, adjoint équipements secteur ouest du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour les sites de Bichat, Beaujon et Louis-Mourier, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Dominique NOUYOUX, adjoint immobilier secteur ouest du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour les sites de Bichat, Beaujon et Louis-Mourier, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Laurent SIWIEC, adjoint équipements secteur centre du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour les sites de Bretonneau, Lariboisière – Fernand Widal et Paul-Doumer, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Lucas BALZAMO, adjoint immobilier secteur Centre du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour les sites de Lariboisière – Fernand-Widal, Bretonneau et Paul-Doumer, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

- Monsieur Arnaud CAREL, adjoint immobilier secteur Est du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour les sites de Robert Debré et Saint-Louis, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Clément BRUNON, adjoint équipements secteur est du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour les sites de Robert Debré et Saint-Louis, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Monsieur Laurent CHASSAING, adjoint au directeur Organisation et Projets Complexes du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 19 :

En cas d'empêchement de Monsieur Pierre BLONDE, directeur des systèmes d'information du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Madame Laure MAILLANT, directrice adjointe du système d'information du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 20 :

En cas d'empêchement de Madame Perrine RAME-MATHIEU, directrice de la recherche, de l'innovation et de la stratégie du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Monsieur Jean VARAINE, directeur adjoint de la recherche, de l'innovation et de la stratégie du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Shpresa LUZHA, responsable de cellule recherche et innovation du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 10 000 € pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Rachel ZERBIB, responsable de cellule recherche et innovation du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 10 000 € pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 21 :

En cas d'empêchement de Madame Maïté BOUCHEZ, directrice de cabinet et de la communication, du mécénat, des affaires culturelles du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Madame Eléonore DUVEAU, directrice de la communication adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord-Université Paris Cité à l'effet de signer à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- Madame Karine JOY HALPHEN, directrice du mécénat du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université Paris Cité à l'effet de signer à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 22 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer dans les hôpitaux Beaujon, Bichat-Claude Bernard, Bretonneau du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Lisa ANDREANI-BOVIS, directrice adjointe des affaires médicales;
- Fabienne BANCHET, coordonnatrice générale des soins ;
- Corinne BARRE, cadre de santé ;
- Alain BENTOUNSI, coordonnateur général des soins ;
- Elise BEROLATTI, directrice d'hôpital ;
- Charlotte BOSCH, directrice d'hôpital ;
- Marine BOTTONE, attachée d'administration hospitalière ;
- Anne-Isabelle BOULOGNE, cadre supérieure de santé ;
- Carole CERRI, chargée de mission ;
- Angélique CHESNOT, directrice des soins et des activités paramédicales ;
- Quentin DEMANET, directeur d'hôpital ;
- Sébastien DENIS, technicien supérieur hospitalier ;
- Guillaume DUPARD, cadre supérieur de santé ;
- Luca DURUISSEAU, attaché d'administration hospitalière,
- Valérie GAROBY, cadre supérieure de santé ;
- Anne HEGOBURU, directrice d'hôpital,
- Alexandra LAHANQUE, directrice des soins et des activités paramédicales ;
- Audrey LALLEMENT, attaché d'administration hospitalière ;
- Céline LAPORNIK, cadre supérieure de santé ;
- Ludovic LEBATARD, technicien supérieur hospitalier ;
- Yann LE POULARD, chargé de mission ;
- Sophie LOPES, chargée de mission ;
- Isabelle LY, cadre supérieure de santé ;
- Céline MONROSE, cadre Supérieure de santé,
- Christelle PELISSE, cadre de santé ;
- Vincent PIGIER, technicien supérieur hospitalier ;
- Philippe POUPINELLE, technicien supérieur hospitalier ;
- Magali PREPIN-THOMAS, directrice d'hôpital ;
- Evelyne RISPAL, coordonnatrice générale des soins ;
- Grégory SOFIKITIS, adjoint des cadres hospitaliers ;
- Emie TOURNEUX-AGUILERA, chargée de mission ;
- Maxime VANDERSCHOOTEN, directeur d'hôpital ;
- Jean VARAINE, directeur d'hôpital ;

S'agissant précisément des décisions relatives aux soins psychiatriques sans consentement prévues au 2°) du G de l'article 1er de l'arrêté 75-2022-07-05-00014 susvisé, ces personnes ont délégation de signature pour signer toutes les décisions prises en application des titres I et II du livre II de la 3ème partie législative du code de la santé publique, ceci y compris les saisines de l'autorité judiciaire concernant les décisions relatives à l'isolement et à la contention.

Article 23 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'hôpital Louis-Mourier du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Ingrid BERGASA, directrice d'hôpital ;
- Victor BERRUYER, directeur d'hôpital ;
- Faustin CHABAGNO, directeur d'hôpital ;
- VALERIE COURAGE, cadre supérieure de santé ;
- Odile COURRET, cadre supérieure de santé ;
- Guillaume DUPARD, directeur des soins et des activités paramédicales ;
- Dalila FLICI, technicienne Supérieure Hospitalier ;
- Marie HIANCE, directrice d'hôpital ;
- Paul LAURENT, directeur d'hôpital ;
- Pierre LESPAGNOL, directeur d'hôpital ;

- HAMIDA NEHAL, cadre supérieure de santé ;
- Inès RAHMOUNI, directrice d'hôpital ;
- Béatrice RAMUS, directrice des soins et des activités paramédicales ;
- Corinne REY, cadre supérieure de santé ;
- Paul SAILLARD, chargé de mission ;
- Christelle SOUPRAYA, adjoint des cadres hospitaliers.

S'agissant précisément des décisions relatives aux soins psychiatriques sans consentement prévues au 2°) du G de l'article 1er de l'arrêté 75-2022-07-05-00014 susvisé, ces personnes ont délégation de signature pour signer toutes les décisions prises en application des titres I et II du livre II de la 3ème partie législative du code de la santé publique, ceci y compris les saisines de l'autorité judiciaire concernant les décisions relatives à l'isolement et à la contention.

Article 24 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'Hôpital Robert-Debré en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Maité BOUCHEZ, directrice d'hôpital ;
- David CLAVEQUIN, cadre supérieur de santé ;
- Virginie DE CESARE, directrice d'hôpital ;
- Bérengère DEFORGE, ingénieure hospitalière ;
- Nolwenn JACOB, directrice d'hôpital ;
- Shpresa LUZHA, adjoint des cadres hospitaliers (doublé par un DH) ;
- Pauline MONTEAU, directrice d'hôpital ;
- Marianne PERREAU-SAUSSINE, directrice d'hôpital ;
- Agnès PETIT, ingénieure en chef classe exceptionnelle ;
- Stéphane POIGNANT, ingénieur hospitalier ;
- Bruno QUELLEC, attaché d'administration hospitalière (doublé par un DH) ;
- Véronique TANGUY, cadre Supérieure de Santé.
- Estelle HERRY, cadre paramédicale du DMU INNOV

Article 25 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer des hôpitaux Saint-Louis, Lariboisière, Fernand-Widal en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Hakima AOUICI, attachée d'administration hospitalière ;
- Noa BACH, directrice d'hôpital ;
- Marion BEETSCHEN, directrice d'hôpital ;
- Sébastien BRION, technicien supérieur hospitalier ;
- Clément BRUNON, ingénieur hospitalier ;
- Valentin CABARRUS, directeur d'hôpital ;
- Charlotte DESEIN, cadre socio-éducative ;
- Antoine DRO, ingénieur biomédical ;
- Maxence DUPONT-BRIMBEUF, attaché d'Administration Hospitalière ;
- Laurent FISCHER, directeur d'hôpital ;
- Lionel FOREST, directeur des soins et des activités paramédicales ;
- Arnaud GUILLET, attaché d'administration hospitalière ;
- Nathalie JOASSARD, attachée d'administration hospitalière ;
- Manuela KLAPOUSZCZAK, directrice d'hôpital ;
- Chérine MENAI, attachée d'administration hospitalière ;
- Line NGUYEN, attachée d'administration hospitalière ;
- François PATRIER, directeur d'hôpital ;
- Maillane PERETTI, directrice d'hôpital ;
- Marion RENON, attachée d'administration hospitalière ;

- Amélie ROUX, directrice d'hôpital ;
- Mylène SAKSIK, ingénieure biomédicale ;
- Axelle SALIGNON, directrice des soins et des activités paramédicales ;
- Lynda SHOUSHA, attachée d'administration hospitalière ;
- Anna SEBBAG, directrice d'hôpital ;
- Tiphaine TONNELIER, directrice d'hôpital ;
- Laura TREVISAN, ingénieure hospitalière ;
- Claire VELOT-LEROU, directrice d'hôpital ;
- Emmanuel WAÏSS, attaché d'administration hospitalière ;
- Rachel ZERBIB, attachée d'administration hospitalière.

Article 26 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer de l'hôpital Paul-Doumer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Monsieur Victor BERRUYER, directeur d'hôpital ;
- Monsieur Odon MARTIN-MARTINIERE, directeur d'hôpital ;
- Monsieur Mohamed Sami MOKRANI ; chargé de mission ;
- Madame Martine PERNET, adjointe des cadres hospitaliers ;
- Madame Carine TOULLIEZ, adjointe des cadres hospitaliers ;
- Monsieur Stéphane WASSOUF, chargé de mission.

Article 27 :

L'arrêté de délégation de signature n° **75-2026-05-07-0001** du 8 mai 2026 est abrogé.

Article 28 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris. Il prendra effet le 8 juin 2026.

Fait à Paris, le 5 juin 2026

Le Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire
AP-HP. Nord - Université Paris Cité

Signé

Guillaume du CHAFFAUT

Assistance Publique - hôpitaux de Paris - Centre
Université Paris Cité

75-2026-06-05-00002

Arrêté portant délégation de signature en
matière de marchés (AP-HP Nord-Université
Paris Cité)

Arrêté de délégation de signature
N°75-2026-06-XXX

Le Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité regroupant les hôpitaux Bichat-Claude-Bernard, Beaujon, Louis-Mourier, Bretonneau, Saint-Louis, Lariboisière-Fernand-Widal, Paul-Doumer et Robert-Debré

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-1, R6147-4, R. 6147-5, R. 6147-10 CSP, L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2025-02-21-00004 du 21 février 2025 modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

Vu l'arrêté directeur n°75-2024-12-20-00005 du 20 décembre 2024 relatif à l'organisation interne de l'AP-HP.

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à :

- Madame Vanessa FAGE-MOREEL, Adjointe au directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP. Nord - Université Paris Cité »
- Monsieur François DUBOIS, Secrétaire Général du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP. Nord - Université Paris Cité »

en vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à :

- Madame Anne HEGOBURU, Directrice des Hôpitaux Bichat-Claude Bernard et Beaujon,
- Monsieur Maxime VANDERSCHOOTEN, Directeur adjoint de la directrice des Hôpitaux Bichat-Claude Bernard et Beaujon, directeur délégué de l'hôpital Beaujon et directeur par intérim de l'hôpital Bretonneau,
- Madame Marion BEETSCHEN, directrice chargée des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal et du projet Nouveau Lariboisière,
- Madame Agnès PETIT, Directrice de l'Hôpital Universitaire Robert-Debré,
- Monsieur François DUBOIS, Directeur par intérim de l'Hôpital Louis-Mourier,
- Madame Manuella KLAPOUSZCZAK, Directrice de l'Hôpital Saint-Louis,
- Monsieur Victor BERRUYER, Directeur de l'hôpital Paul-Doumer.

en vue de signer, au nom du directeur du GHU et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés pour le compte du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP. Nord - Université Paris Cité ».

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Laurent LE GUEDART, Directeur du pôle investissements et ressources matérielles (intégrant la direction des investissements et de la Maintenance, la direction des approvisionnements, services économiques et logistiques) et Directeur des Investissements et de la Maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord-Université Paris Cité
- Monsieur Valentin CABARRUS, directeur des approvisionnements, des services économiques et logistiques du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité
- Madame Charlotte BOSC, directrice adjointe des approvisionnements, des services économiques et logistiques du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité
- Monsieur Benoit CHABANEL, Adjoint au Directeur des investissements et de la Maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université Paris Cité et Directeur Organisation et Projets Complexes

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°,7°,8°, 9°, 10°, 11, 12° et 13° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°,7°, 8°, 9°,10°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée aux cadres suivants en vue de signer dans les domaines relevant de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté directorial modifié du 04 mai 2016, passés pour le compte du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP. Nord - Université Paris Cité », comme suit :

Pour la Cellule marchés :

- Madame Lamia KHOUFACHE, responsable Cellule marchés et Ziara SAROUMI, juriste expert.

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°,7°,8° (à l'exception de l'attribution), 10° et 12° de l'article 2 B ;

Pour la direction des investissements et de la maintenance pour le compte du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP. Nord - Université Paris Cité »

- Monsieur Laurent LE GUEDART, Directeur du pôle investissements et ressources matérielles (intégrant la direction des investissements et de la Maintenance, la direction des approvisionnements, services économiques et logistiques) et Directeur des Investissements et de la Maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord-Université Paris Cité
- Monsieur Benoit CHABANEL, Adjoint au Directeur des investissements et de la Maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université Paris Cité et Directeur Organisation et Projets Complexes

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°,7°,8°, 9°, 10°, 11, 12° et 13° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°,7°, 8°, 9°,10°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

- Monsieur Stéphane POIGNANT, directeur adjoint investissements et maintenance secteur Est (sites de Robert Debré et Saint-Louis)
- Monsieur Arsène LOLLICHON, directeur adjoint investissements et maintenance secteur Ouest (sites de Beaujon, Bichat et Louis-Mourier)
- Monsieur Valère GRIOT, directeur adjoint investissements et maintenance secteur Centre (sites de Bretonneau, Lariboisière – Fernand Widal et Paul-Doumer)

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

- Mohamed DJOUMOI, adjoint équipements sur le secteur ouest (sites de Beaujon, Bichat et Louis Mourier)
- Dominique NOUYOUX, adjoint immobilier secteur ouest (sites de Beaujon, Bichat et Louis Mourier)
- Laurent SIWIEC, adjoint équipements secteur centre (sites de Bretonneau, Lariboisière – Fernand Widal et Paul Doumer)

- Monsieur Lucas BALZAMO, adjoint immobilier secteur Centre (sites de Lariboisière – Fernand-Widal, Bretonneau et Paul-Doumer)
- Clément BRUNON, adjoint équipements secteur est (sites de Robert Debré et Saint-Louis)
- Arnaud CAREL, adjoint immobilier secteur est (sites de Robert Debré et Saint-Louis),
- Laurent CHASSAING, adjoint au directeur Organisation et Projets Complexes.

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 8°, 11°, 13° de l'article 2 C.

Pour la direction approvisionnements, des services économiques et logistiques :

- Madame Caroline CUVELLIER, responsable service achat
- Madame Anna BESSONNET, adjointe au responsable service achat
- Madame Marisa CORDOSO GOUVEIA, adjointe au responsable service achat
- Monsieur Jean-François EHOUARNE, Référent Stock, SAP
- Monsieur Vincent PIGIER, Coordinateur Logistique
- Monsieur Ludovic LEBATARD, Coordinateur Logistique
- Monsieur Philippe POUPINELLE, Coordinateur Logistique
- Monsieur Sébastien BRION, Coordinateur Logistique
- Madame Mélanie HACQUIN, Coordinatrice Logistique
- Monsieur Ahsene BOUCHEMELLA, Coordinateur Logistique

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 8°, 11°, 13° de l'article 2 C.

Pour la direction des systèmes d'information :

- Monsieur Pierre BLONDE, directeur du système d'information, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre BLONDE, délégation est donnée à Madame Laure MAILLANT, directrice adjointe du système d'information, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des finances et du contrôle de gestion :

- Madame Marie HIANCE, Directeur des finances et du contrôle de gestion, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie HIANCE, délégation est donnée à Madame Pauline MONTEAU, directrice des finances adjointe, Madame Magali PREPIN THOMAS, directrice des finances adjointe, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des ressources humaines :

- Madame Amélie ROUX, directrice des ressources humaines, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Amélie ROUX, délégation est donnée à, Madame Elise BEROLATTI SCHMID, directrice adjointe des ressources humaines, Madame Virginie de CESARE, directrice adjointe des ressources humaines, Madame Tiphaine TONNELIER, directrice adjointe des ressources humaines, Monsieur Victor BERRUYER, directeur adjoint des ressources humaines, Monsieur Faustin CHABAGNO, directeur adjoint des ressources humaines, Monsieur François PATRIER, directeur adjoint des ressources humaines, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la recherche et de l'innovation :

- Madame Perrine RAME-MATHIEU, Directrice de la recherche, de l'innovation et de la stratégie du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Perrine RAME-MATHIEU, délégation est donnée à Monsieur Jean VARAINE, Directeur adjoint de la recherche, de l'innovation et de la stratégie, Madame Shpreza LUZHA, responsable de cellule recherche et innovation, Madame Rachel ZERBIB, responsable de cellule recherche et innovation, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 13, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des affaires médicales :

- Madame Nolwenn JACOB, directrice des affaires médicales du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nolwenn JACOB, délégation est donnée à :
- Madame Lisa ANDREANI-BOVIS, directrice adjointe des affaires médicales du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté directeur n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 modifié portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 6 : L'arrêté de délégation de signature N° 75-2026-05-07-00020 du 8 mai 2026 est abrogé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris. Il prendra effet le lendemain de sa publication. Il prendra effet le 8 juin 2026.

Fait à Paris, le 5 juin 2026

Le Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire
AP-HP. Nord - Université Paris Cité

Signé

Guillaume du CHAFFAUT

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -
Université Paris-Saclay

75-2026-06-04-00007

Arrêté de délégation de signature AP-HP.
Université Paris - Saclay pris au titre de l'article R.
6147-10 du Code de la santé publique domaine
ne relèvant pas d'un groupe
hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et
à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

Arrêté de délégation de signature AP-HP. Université Paris - Saclay
Arrêté de délégation de signature n°

pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Université Paris – Saclay

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10, et R.6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu l'Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'Arrêté directeur n°75-2025-04-11-00007 du 11 avril 2025 modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

ARRETE

ARTICLE 1 DÉLÉGATION GÉNÉRALE

1.1 DIRECTION DU GROUPE

Délégation générale de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Université Paris-Saclay, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé :

- **Cédric ZOLEZZI, Adjoint à la Directrice du GHU,**
- **Anne LESTIENNE, Secrétaire générale du GHU.**
-

1.2 DIRECTION DE SITE :

Rappel des trigrammes :

APR : Ambroise-Paré
ABC : Antoine-Béclère
BCT : Bicêtre
PBR : Paul-Brousse
RPC : Raymond-Poincaré
BRK : Hôpital Maritime de BERCK
SPR : Sainte-Périne

Délégation générale de signature est donnée à :

1.2.1 Site Antoine-Béclère (ABC) :

Clément CORRIOL, Directeur d'hôpital, en charge de l'hôpital Antoine-Béclère, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé :

En cas d'empêchement de **Clément CORRIOL, Directeur d'hôpital, en charge de l'hôpital Antoine-Béclère**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.1 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Clément CORRIOL a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site Antoine Béclère, à :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Directeur du système d'information,
- Jean-Luc RIU, Directeur des soins de l'hôpital Antoine-Béclère.

1.2.2 Site Bicêtre (BCT) :

Agnès LESAGE, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement d'**Agnès LESAGE, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Bicêtre**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Agnès LESAGE a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice de l'hôpital Bicêtre, à :

- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital, en charge de la territorialité,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances,
- Mathieu REBAUDIERES, directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales,
- Pascale COSIALLS, directrice d'hôpital, en charge des opérations et de la performance,
- Catherine LECOMTE, Directrice des soins de l'hôpital Bicêtre.

1.2.3 Site Paul Brousse (PBR) :

Elisabeth GUILLAUME, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Paul-Brousse, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement d'**Elisabeth GUILLAUME Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Paul-Brousse**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Elisabeth GUILLAUME a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Paul Brousse, à :

- Guillaume CHANAL, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines,
- Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
- Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital, adjointe en charge des ressources humaines,
- Pascale COSIALLS, directrice d'hôpital, en charge des opérations et de la performance,
- Gilles MENAGÉ, Directeur des soins de l'hôpital Paul-Brousse.

1.2.4 Site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini (SPR) :

Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement de **Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Hélène JACQUES**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à :

- Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital, adjointe au Directeur en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle,
- Arnaud BERNET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur des Ressources médicales,
- Amélie MAINGON, Directrice d'hôpital, Directrice déléguée de l'hôpital Raymond-Poincaré,
- Céline WASMER, Directrice d'hôpital, Directrice bi-sites des hôpitaux Ambroise Paré et Raymond-Poincaré,
- Karine CORBRION, Directrice des soins de l'hôpital Sainte-Périne,
- Paul RÉMOND, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines.

1.2.5 Site Maritime de Berck (BRK) :

Julien POUVESLE, Directeur d'hôpital, en charge de l'hôpital Maritime de Berck, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement de **Julien POUVESLE, Directeur d'hôpital, en charge de l'hôpital Maritime de Berck**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.5 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Julien POUVESLE**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur en charge de l'hôpital Maritime de Berck, à :

- Sabrina PLANQUETTE, ingénieure, Responsable Qualité Gestion des Risques sur le site de Berck,
- Aurélie PARADIS, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable des Ressources Humaines de Berck,
- Elisabeth GUILLAUME, Directrice d'hôpital.

1.2.6 Site de Raymond Poincaré (RPC) :

- **Céline WASMER, Directrice d'hôpital, Directrice bi-sites des hôpitaux Ambroise Paré et Raymond-Poincaré**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice, dans le champ d'attribution

de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

- **Amélie MAINGON, Directrice d'hôpital, Directrice déléguée de l'hôpital Raymond-Poincaré**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice déléguée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement de **Madame Céline WASMER et de Madame Amélie MAINGON**, ou en cas de vacances de leurs fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.6 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Céline WASMER et de Madame Amélie MAINGON** ont reçu délégation de signature au titre de leurs fonctions :

- Angélique DEBERNARD, Directrice d'hôpital, adjointe au Directeur chargé des finances,
- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat,
- Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale,
- Céline PERRUDIN, Cadre supérieure de santé faisant fonction de directrice des soins de l'hôpital Raymond-Poincaré.

1.2.7 Site d'Ambroise Paré (APR) :

Madame Céline WASMER, Directrice d'hôpital, Directrice des hôpitaux Ambroise-Paré et Raymond-Poincaré à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement de **Madame Céline WASMER, Directrice d'hôpital, Directrice des hôpitaux Ambroise-Paré et Raymond-Poincaré**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.7 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Céline WASMER**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice des hôpitaux Ambroise-Paré et Raymond-Poincaré à :

- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat,
- Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Directeur du système d'information,
- Mathieu REBAUDIERES, directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales,
- Amélie MAINGON, Directrice d'hôpital, Directrice déléguée de l'hôpital Raymond Poincaré,
- Najat BENARAB, Adjointe au Coordonnateur général des soins, Directrice des soins du site Ambroise Paré.

ARTICLE 2 DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES HORS ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ DIRECTORIAL N°75-2022-07-05-00014 DU 5 JUILLET 2022 SUSVISÉ.

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et énoncés dans l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé, à :

- Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, G1, G2, G3 et H 4°,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A /E3/G2/3,
- Jonathan CORTET, directeur d'hôpital en charge du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et E,
- Julien POUVESLE, Directeur d'hôpital, en charge du site de Berck, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B 4° 26° G 1°,2°, 10° à 28°, 30° 34° et H 5,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, G28 et 32,
- Christophe SEBERT, Coordonnateur général chargé des soins pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, F (à l'exclusion de F6), G1 à G9, H et I,
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F1, H3 et I,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F6, G5 et H1,
- Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des investissements, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F5, G31 et H1,
- Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2,
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital, en charge de la territorialité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1,2, F28,
- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, C, G4, G5, G6, G28, F8,
- Pascale COSIALLS, Directrice d'hôpital, en charge des opérations et de la performance pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et C,
- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales, pour les matières énoncées aux paragraphes A, C2, 4 et 5, F.

A. En cas d'empêchement de **Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, G1 et G2
- Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice des ressources humaines,
 - Guillaume CHANAL, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines,
 - Paul RÉMOND, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1 et G2 :
- Caroline MARECHAL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Raymond-Poincaré,
 - Cécile MARSA, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Sainte-Périne,
 - Justine FAUCONNIER, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Bicêtre,
 - Emma BAUDET-GAGNEUR, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Ambroise-Paré,
 - Fabienne Le GUERN, Responsable des Ressources Humaines d'Antoine-Béclère,
 - Lionel BERMIRON, Attaché d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Paul-Brousse,
 - Aurélie PARADIS, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable des Ressources Humaines de l'hôpital maritime de Berck,
 - Cécile BOGAERT VAUCHER, Adjoint des cadres hospitaliers, Responsable de la cellule Retraites et Protection sociale du GHU,
 - Elodie ANSELM, Chargée de missions, Responsable carrière paie,
 - Thomas LARRASSAOIN, Chargé de missions ; Responsable du Département Contrôle de gestion social et Gestion du temps de travail,
 - Stéphanie MAILHE, Ingénieure, Responsable du Département Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnel, de l'hôpital Ambroise-Paré,
 - Manal EL YOUSSEI, Chargée de mission ; Conseillère Juridique,

- Farida LAKHDARI, Adjointe à la responsable des ressources humaines de l'hôpital Bicêtre, pour toutes les attestations et courriers sans mention d'éléments de paie.
- c) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1, G2 et G3 :
- Stéphanie MAILHE, Ingénieure, Responsable du Département Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnel de l'hôpital Ambroise Paré.
- d) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B : 5°, 7°, 8°, 13°, 15°, 16°, 18°, 19°, 22°, 29°, 33°, 35°, et 38° :
- Elodie ANSELM, Chargée de missions, Responsable carrière paie,
 - Corinne KERVERN, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de l'hôpital Paul-Brousse et de l'hôpital Bicêtre,
 - Thanh-Tam HUYNH, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de l'hôpital Raymond-Poincaré, de l'hôpital Ambroise-Paré, de l'hôpital Sainte-Périne et de l'hôpital maritime Berck,
 - Catherine COCHARD, Faisant fonction adjointe des cadres hospitaliers, Adjointe carrière paie, département carrière-paie de l'hôpital Antoine-Béclère.
- e) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B 7°, 8°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27°
- Elodie ANSELM, Chargée de missions, Responsable carrière paie,
 - Corinne KERVERN, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de l'hôpital Paul-Brousse et de l'hôpital Bicêtre,
 - Catherine COCHARD, Faisant fonction adjointe des cadres hospitaliers, Adjointe carrière paie, département carrière-paie de l'hôpital Antoine-Béclère,
 - Thanh-Tam HUYNH, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, de l'hôpital Raymond-Poincaré, de l'hôpital Ambroise-Paré, de l'hôpital Sainte-Périne et de l'hôpital maritime de Berck.
- f) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B-4 et B-26
- Nathalie CROQUELOIS, Cadre supérieur de santé, Responsable de formation du GHU,
 - Camille MEYER, Adjointe à la responsable formation du GHU.
- g) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe B 41°
- Robert SAYEGH, Adjoint des cadres hospitaliers en charge de la gestion du temps de travail.
- B. En cas d'empêchement de **Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée :
- Pour les matières énoncées aux paragraphes A, C2, 4 et 5, F à :
- Arnaud BERNET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur des Ressources médicales,
 - Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des ressources humaines médicales,
 - Laurence RAHAL, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable du bureau du personnel médical,
 - Fatima TRAORE, Adjointe administrative, Chargée de missions transversales.
- C. En cas d'empêchement de **Pascale COSIALLS, Directrice d'hôpital en charge des opérations et de la performance**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :
- Lucie ROUSSEL, Directrice parcours patient,
 - Jane DESPATIN, Adjointe blocs opératoires, parcours patient et performance hospitalière.
- D. En cas d'empêchement de **Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :
- Nadine DURAND, Attachée d'Administration Hospitalière, Adjointe au Directeur de la politique médicale.

- E. En cas d'empêchement de **Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes F1, H3 et I :
 - Virginie MONNOT, ingénieure en chef, Adjointe à la Directrice de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle,
 - Géraldine PICHON, ingénieure, Responsable du département Qualité-Evaluation-Certification,
 - Hélène HERON, ingénieure, Responsable du Département Droit des patients.
 - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H3 :
 - Sophie OUDINOT, chargée de mission, Chargée des relations usagers de l'hôpital Ambroise Paré, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux : Ambroise-Paré, Raymond-Poincaré, Sainte-Périne,
 - Manel DJOUHRI, chargée de mission, Chargée des relations Usagers de l'hôpital Raymond-Poincaré, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux Raymond-Poincaré, Ambroise-Paré, Sainte-Périne,
 - Samuel LESPLULIER, Chargé de mission contractuel, Chargé des relations Usagers de l'hôpital maritime de Berck, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital de Berck,
 - Virginie MASSIAS, adjointe des cadres, Chargée des relations Usagers de l'hôpital Sainte-Périne, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital Sainte-Périne, Ambroise-Paré, Raymond-Poincaré,
 - Stéphanie COLAS, adjointe des cadres, Chargée des relations Usagers de l'hôpital Paul-Brousse, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux Paul-Brousse, Antoine-Béclère, Bicêtre,
 - Christelle RENAULT, adjointe des cadres, Chargée des relations avec les usagers de l'hôpital Bicêtre, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital Bicêtre, l'hôpital Paul-Brousse, l'hôpital Antoine-Béclère,
 - Sabrina PLANQUETTE, ingénieure, Responsable Qualité Gestion des Risques de l'hôpital de Berck, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital de Berck,
 - Sandrine LAGRAVE, assistante médico administrative, Chargée des relations Usagers de l'hôpital Antoine-Béclère à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux Antoine-Béclère, Paul-Brousse, Bicêtre.
- F. En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés et :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F6, I3
 - Guillaume SAUTREAU, Chargé de missions,
 - Malek KAABACHE, Adjoint administratif.
 - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A :
 - Virginie KERGUIGNAS, Ingénieure, Responsable qualité hôtelière,
 - Eugénie HOUDEMONT, Ingénieure chargée des restaurations du GHU,
 - Steve SHAIK, technicien hospitalier, responsable des approvisionnements du secteur restauration du GHU.
- G. En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice en charge des investissements**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et G31 :
 - Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
 - Stéphanie SUAREZ, Ingénieure en chef, Directrice des équipements et du biomédical.
 - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E5 :
 - Tom DA RIN, Directeur de la Sécurité,
 - Floriane LURON, Ingénieure Sécurité Sanitaire et Environnementale et Sûreté,
 - Charles CHAVANT, Responsable Sécurité de l'hôpital Ambroise Paré,
 - Claire MOUSSU, Ingénieure Sécurité Incendie,
 - Richard MAILLOS, Faisant Fonction Ingénieur Sécurité Incendie,

- Pierre CHABANNE, Responsable Sécurité de l'hôpital Antoine Béclère,
- Vignon DEHOUMON, Adjoint au Chargé de sécurité de l'hôpital Antoine Béclère,
- Mehdi CHEIKH, Responsable Sécurité de l'hôpital Bicêtre,
- Jean-Marc BENOIT, Adjoint au Responsable sécurité de l'hôpital Bicêtre,
- Omar TAFTICHT, Chargé de Sécurité de l'hôpital Bicêtre,
- Abdoulaye CISSE, Chargé de Sécurité de l'hôpital Bicêtre,
- Victor ALMEIDA, Responsable sécurité de l'hôpital Paul Brousse,
- David GASCON, Adjoint au Responsable sécurité de l'hôpital Paul Brousse,
- Dénia LITIM GAMBIER, Responsable service sûreté – hôpital Raymond Poincaré,
- Ayoub KHAIRIG, Responsable Sécurité de l'hôpital Sainte-Périne,
- Laurent LEMORT, Responsable Sécurité de l'hôpital Maritime de Berck.

H. En cas d'empêchement de **Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital en charge du système d'information** ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E :

- Éric ADNET, Ingénieur en chef, Adjoint au Directeur du système d'information.

I. En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A /E3 /G2/3 :

- Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
- Angélique DEBERNARD, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur chargé des finances.

b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes F3, H2 et H3 (à l'exception des mesures de soins sous contraintes en psychiatrie) :

- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière, responsable de la facturation,
- Benjamin PAULOT, Chargé de mission,
- Tu Anh NGUYEN, Chargée de mission, Responsable Facturation – Secteur Sud,
- Franck GRANDIN, Chargé de mission,
- Céline OBIGAN, Responsable des admissions, facturation du site Bicêtre,
- Marine RIGOLÉ, Responsable des admissions, facturation du site Bicêtre,
- Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse,
- Vincent GIRARD, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Antoine Béclère,
- Laurence HABERT, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Antoine Béclère,
- Nicolas ARMAND, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré,
- Pascale SAMBIN, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré,
- Carine ILYNE, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Raymond Poincaré.

J. En cas d'empêchement de **Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes G4, G5, G6, G28, F8 :

- Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière, Adjoint au Directeur recherche, de l'innovation et du mécénat.

K. En cas d'empêchement de **Christophe SEBERT, Coordonnateur général des soins**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, F, G 1° à 9° et G 29°, H, I

- Najat BENARAB, Adjointe au Coordonnateur général des soins, Directrice des soins du site Ambroise-Paré,
- Jean-Luc RIU, Directeur des soins de l'hôpital Antoine-Béclère,
- Catherine LECOMTE, Directrice des soins de l'hôpital Bicêtre,

- Gilles MENAGE, Directeur des soins de l'hôpital Paul-Brousse,
 - Karine CORBRION, Directrice des soins de l'hôpital Sainte-Périne,
 - Céline PERRUDIN, Cadre supérieure de santé, Faisant-fonction de directrice des soins à l'hôpital Raymond-Poincaré.
- L. En cas d'empêchement de **Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice en charge de la communication**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :
- **Valérie MUNOS**, Adjointe à la Directrice chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2.

ARTICLE 3 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, D'INVESTISSEMENT, DE TRAVAUX MAINTENANCE, DE SÉCURITÉ ET DE PATRIMOINE (ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRETE DIRECTORIAL N°75-2022-07-05-00014 DU 5 JUILLET 2022 SUSVISE)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs, tous les actes liés à ses fonctions, à :

En matière de contrats et de conventions

- **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C3,
- **Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital en charge du système d'information**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice en charge des investissements**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1.

En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice en charge des investissements**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 à :

- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
- Stéphanie SUAREZ, Ingénieure en chef, Directrice des équipements et du biomédical.

En cas d'empêchement de **Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital en charge du système d'information**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4, à :

- Éric ADNET, Ingénieur en chef, Adjoint au Directeur du système d'information.

En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4, à :

- Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés,
- Lionel AFONSO DOS REIS, Chargé de mission administratif.

En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C3 :
 - Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
 - Angélique DEBERNARD, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur chargé des finances.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 :
 - Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion.

En cas d'empêchement de **Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Arnaud BERNET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur des Ressources médicales,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des ressources humaines médicales,
- Laurence RAHAL, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable du Bureau du personnel médical.

En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C4, C5 et C9,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8 et C10,
- Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice en charge des Investissements pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C4, C5, C9 et C10,
- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C4,
- Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C4,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital chargé du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1,
- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3.

En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés et :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C4, C5 et C9 :
 - Guillaume SAUTREAU, Chargé de missions,
 - Malek KAABACHE, Adjoint Administratif.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 :
 - Virginie KERGUIGNAS, Ingénieure, Responsable qualité hôtelière,
 - Eugénie HOUDEMONT, Ingénieure restauration du GHU,
 - Steve SHAIK, technicien hospitalier, responsable des approvisionnements du secteur restauration du GHU.

En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice en charge des Investissements**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C4, C9 et C10, à :

- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
- Stéphanie SUAREZ, Ingénieure en chef, Directrice des équipements et du biomédical,

En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice en charge des Investissements**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 :

- Jessica BONTE, Ingénieure Travaux exclusivement pour les travaux et la maintenance des sites APR-RPC-SPR-BRK,
- Florence MASSY, Ingénieure Travaux exclusivement pour les travaux et la maintenance des sites BCT, PBR et ABC,
- Vincent BRUNET, Ingénieur Maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux des sites APR-RPC-SPR-BRK,
- Cédric CARBONARO, Ingénieur maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux du site BCT,
- Laurent JEUSSEAUME, Ingénieur maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux du site PBR,

- Alexis CLAUDON, Ingénieur biomédical en charge la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT et PBR,
- Stéphanie WINICKI, Ingénieure des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Benyounes BELHANINI, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites APR – SPR- RPC - BRK,
- Fabrice DAUDE, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Éric PEZDIR, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Fabienne BALNY, Ingénieure des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites RPC – BRK - APR - SPR,
- Ouerdia OUMAUCHE, faisant-fonction d'ingénieur des équipements et du biomédical, exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande pour les sites RPC - BRK – APR - SPR,
- Christophe SAINTOURENS, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Tom DA RIN, Directeur de la Sécurité,
- Floriane LURON, Ingénieure Sécurité Sanitaire, Environnementale et Sûreté,
- Claire MOUSSU, Ingénieure Sécurité Incendie,
- Richard MAILLOS, Faisant-Fonction Ingénieur Sécurité Incendie.

En cas d'empêchement de **Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital en charge du système d'information** ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Éric ADNET, Ingénieur-en chef, Adjoint au Directeur du système d'information.

En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à :

- Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C3, C5, C6, C7, C8 et C10,
- Angélique DEBERNARD, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur chargé des finances,
- Tu Anh NGUYEN, Chargée de mission, responsable facturation Secteur Sud, pour les matières énoncées aux paragraphes C5, C6, C8,
- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière, responsable de la facturation,
- Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8,
- Hawa DIARRA, Responsable de la régie du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C5, C7, C8 et C10,
- Cécile PIVERON, Responsable de la régie du site Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C5, C7, C8 et C10,
- Laurence HABERT, Responsable des admissions, frais de séjour et traitements externes du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Vincent GIRARD, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Pascale LECOINDRE Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Nicolas ARMAND, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Pascale SAMBIN, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,

- Carine ILYNE, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Raymond Poincaré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6.

En cas d'empêchement de **Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation et du mécénat**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière, Adjoint au Directeur recherche, de l'innovation et du mécénat.

En cas d'empêchement de **Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales** ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Arnaud BERNET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur des Ressources médicales,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines Médicales,
- Laurence RAHAL, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable du bureau du personnel médical,
- Fatima TRAORE, Adjointe administrative, Chargée de missions transversales.

En cas d'empêchement de **Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice des ressources humaines,
- Guillaume CHANAL, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines.

ARTICLE 4 GARDE ADMINISTRATIVE

A. Délégation de signature est donnée, aux administrateurs de garde « GHU », dans le champ d'attribution du directeur du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay déterminé par arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital,
- Pascale COSIALLS, Directrice d'hôpital,
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital,
- Hélène GILARDI, Directrice d'hôpital,
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital,
- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital,
- Anne LESTIENNE, Directrice d'hôpital,
- Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital,
- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital,
- Christophe SEBERT, Coordonnateur général des soins,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital,
- Cédric ZOLEZZI, Directeur d'hôpital.

B. Délégation de signature est donnée, aux administrateurs de garde « sites », dans le champ d'attribution du directeur du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay déterminé par arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Hôpital Raymond-Poincaré (RPC) :

- Sylvie BLUA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Hugo CHAMARET, Directeur d'hôpital,
- Camille COTIS, Directrice d'hôpital,
- Angélique DEBERNARD, Directrice d'hôpital,
- Matthieu LE POITTEVIN, Directeur d'hôpital,
- Philippe LE ROUX, Directeur d'hôpital,

- Amélie MAINGON, Directrice d'hôpital,
- Céline PERRUDIN, Cadre de santé,
- Marina VOLANTE, Attachée d'Administration Hospitalière.

Hôpital Maritime de Berck (BRK) :

- Pascal DELMOTTE, Cadre de santé,
- Nathalie DELOISON, Cadre de santé,
- Valérie LIMOSINO, Cadre de santé,
- Yves MERLIN, Cadre de santé,
- Aurélie PARADIS, Responsable des Ressources Humaines du site de Berck,
- Sabrina PLANQUETTE, Ingénieure qualité et gestion des risques,
- Julien POUVESLE, directeur d'hôpital.

Hôpital Ambroise-Paré (APR) :

- Stéphane BARRITAU, Directeur d'hôpital,
- Emma BAUDET-GAGNEUR, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Benyounes BELHANINI, Ingénieur biomédical,
- Najat BENARAB, Directrice des soins,
- Pauline DELCOURT, Directrice d'établissement sanitaire et social,
- Emmanuel GODDAT, Directeur d'hôpital,
- Eugénie HOUEMENT, Ingénieure,
- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Martine TARAVELLA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Céline WASMER, directrice d'hôpital.

Hôpital Sainte-Périne (SPR) :

- Karine CORBRION, Directrice des soins,
- Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital,
- Agnès DE LA ROCHETHULON, Directrice d'hôpital,
- Isabelle DUFOUR, Directrice d'hôpital,
- Nadine DURAND, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Hélène JACQUES, directrice d'hôpital,
- Florence LASFARGUES-SOMMERER, Directrice d'hôpital,
- Cécile MARSA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Charles MORVAN, Directeur d'hôpital,
- Joe-Pascal SAJI, Ingénieur.

Hôpital Antoine-Béclère (ABC) :

- Rémi CASALIS, Directeur d'hôpital,
- Sandrine COLAS-MAUVEROUT, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Clément CORRIOL, directeur d'hôpital,
- Jonathan DEMERDJIAN, Cadre administratif,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital,
- Flore HENNERESSE, Directrice d'hôpital,
- Christine KACI-LEVEQUE, Directrice des soins,
- Muriane LOUIS-THERESE, Adjointe des cadres hospitaliers,
- Jean-Luc RIU, Directeur des soins,
- Fatima THOR, Directrice des soins.

Hôpital Bicêtre :

- Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Arnaud BERNET, Directeur d'hôpital,
- Justine FAUCONNIER, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Stéfania GEREMIA, Directrice des soins,
- Catherine LECOMTE, Directrice des soins,
- Agnès LESAGE, Directrice d'hôpital,
- Justine LONGINOTTI, Directrice d'hôpital,
- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Clémence NOURRY, Attachée d'Administration Hospitalière,

- Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital,
- Cécile PIVERON, Adjointe des cadres hospitaliers,
- Glenn TANGUY- LATUILLIERE, Directeur d'hôpital,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière.

Hôpital Paul-Brousse (PBR) :

- Lionel BERMIRON, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Baptiste BOISSINOT, Directeur d'hôpital,
- Guillaume CHANAL, Directeur d'hôpital,
- Richard FIZAINE, Directeur d'hôpital,
- Elisabeth GUILLAUME, directrice d'hôpital,
- Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital,
- Gilles MENAGÉ, Directeur des soins,
- Marie-Christine MULOWA, Attachée d'Administration Hospitalière.

ARTICLE 5 ABROGATION

L'arrêté de délégation de signature n°**75-2026-04-14-00006** du 14 avril 2026 est abrogé.

ARTICLE 6 EXÉCUTION

La Directrice du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Université Paris-Saclay est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris. Il prendra effet le lendemain de sa publication.

Fait à Le Kremlin Bicêtre, le 4 juin 2026

Hélène GILARDI

SIGNE

Directrice du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay